

## ABRI DE JARDIN complètement clos Surface de plancher > 5 m<sup>2</sup> et ≤ 20 m<sup>2</sup>

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

### Déposer une déclaration préalable

\*\*\*Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703\*
- déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404\*

Formulaire Cerfa / Cerfa téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

DP1 - Plan de situation du terrain / Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))

DP2 - Plan de masse à l'échelle faisant apparaître l'implantation de l'abri de jardin en précisant le sens du faîtage et la distance par rapport aux limites séparatives

DP4 - Plans cotés des façades de l'abri (ou photo du modèle avec les dimensions)

DP7 - Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de près)

DP8 - Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de loin)

DP 11 - Descriptif des matériaux et des teintes utilisés

Sur le cerfa (tableau 5.3 pour cerfa 13404\* et cadre 4.2 pour le cerfa 13703)

Déclarer les surfaces de plancher :

- surface de plancher existante (maison)
- surface de plancher créée (abri de jardin clos et couvert)

### Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du PLUiHD

(sur le site de Grand Chambéry / règlements secteur urbain)

### Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

### Liste donnée à titre d'information